



DSPS
Case postale 3952
1211 Genève 3

Commission nationale de prévention de la
torture (CNPT)
Madame Regula Mader
Présidente
Schwanengasse 2
3003 Berne

403608-2022

Genève, le 16 novembre 2022

Concerne : lettre au Conseil d'Etat du canton de Genève concernant la visite de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) dans l'établissement médico-social la Maison de Vessy le 29 novembre 2021

Madame la Présidente,

J'accuse réception de votre courrier recommandé du 25 octobre 2022 en lien avec l'objet cité en rubrique et dont le contenu a retenu toute mon attention.

A titre liminaire, j'ai plaisir à constater que le rapport de votre audit de l'établissement médico-social (EMS) de droit public la Maison de Vessy relève une gouvernance saine et souligne que les infrastructures et l'environnement correspondent aux missions de cet EMS. Aussi, son personnel est adéquat, respectueux et aimable envers les résidents qui bénéficient d'un cadre de vie agréable et ouvert. Enfin, vous n'avez constaté ni maltraitance ni carence de prise en charge.

Les recommandations que vous formulez, dont la majorité ont déjà été identifiées par le Groupe risque pour l'état de santé et inspectorat (GRESI) du service de la médecin cantonale (SMC) de la direction générale de la santé (DGS), concernent des propositions d'amélioration de procédures, de pratiques professionnelles ou d'organisation administrative. Comme ces recommandations ne relèvent pas d'insuffisances de pratique de soins, il appartiendra à l'EMS de décider lesquelles il mettra en œuvre pour améliorer ses pratiques ou son environnement et d'en informer la DGS.

S'agissant de votre commentaire sur l'absence de concept concernant les soins palliatifs, je vous informe que dans le cadre du programme cantonal genevois de développement des soins palliatifs, une formation de sensibilisation est proposée depuis 2022 aux médecins référents en EMS et, dès 2023, à tous les professionnels du domaine médico-social. A ce jour, seuls trois établissements sont au bénéfice d'une certification reconnue en soins palliatifs, le but étant qu'à terme, l'ensemble des EMS l'obtienne. Concernant plus précisément la gestion de la démence, une formation de sensibilisation destinée à l'ensemble des professionnels du domaine médico-social sera dispensée en 2023 et ce, dans le cadre du plan Alzheimer du canton de Genève.

Votre Commission recommande au département chargé de la santé d'allouer davantage de ressources pour améliorer le volet de l'animation socio-culturelle et de l'accompagnement individuel. Ce sujet fait l'objet de discussions avec les associations faitières genevoises des EMS depuis quelques temps déjà et devrait déboucher sur un cadre normatif concerté.

En réponse à votre demande, je vous autorise à publier le présent courrier sur le site Internet de la CNPT, conjointement à la publication de votre courrier du 26 octobre 2022.



Mauro Poggia